

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 13-000072 / 52042236
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Ensemble des ateliers
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
110 H
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 12-001958 / 50007312
Bombardier Transportation (Switzerland) SA, 1844 Villeneuve VD
Travaux de maintenance et d'entretien des rames dans le dépôt du BLS Spiez
Horaire indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.01.2013–31.12.2013 (Renouvellement)
- 13-000738 / 65615487
ElectroLAN SA, 2000 Neuchâtel
Livraison de matériel électrotechnique dans toute la Suisse
Besoin particulier de consommation
11 H
01.04.2013–31.03.2016 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-001117 / 61127234
S.A.G.E. Systèmes appliqués à la gestion d'entreprise S.A., 1004 Lausanne
Département IT: Professionnal Services (travaux d'installation et de maintenance sur les applications IT de leurs clients)
Horaire indispensable pour des raisons techniques
3 H
01.04.2013–31.03.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-001070 / 70607254
Coop Logistique, Informatik Aclens, 1123 Aclens
Département Transport: manutention de la marchandise (chargement-déchargement)
Besoin particulier de consommation
144 H, 2 F
01.07.2013–31.07.2015 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 12-001975 / 51913590
Nestlé Suisse S.A. Fabrique d'Orbe, 1350 Orbe
Production de café soluble, services généraux (maintenance technique).
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
85 H
01.01.2013–31.12.2013 (Modification)
- 13-000075 / 52042236
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Usine 6 (3 machines): ligne de réticulation horizontale THT-LR2
(ligne 6, extrusion horizontale)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

25 juin 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail